

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2022/08/D80

Séance du 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt neuf septembre, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Christèle CHARRON étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 26 septembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, ROBINEAU, NOURY

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT, MME BOUILLAUD et M. MERCERON

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : ISOLATION DES DEUX LOGEMENTS SITUÉS AU 1 ET 3 RUE DU CHEVAL BLANC

Vu la nécessité d'isoler les deux logements situés au 1 et 3 rue du cheval blanc,

Considérant que les travaux peuvent être commandés par les locataires (avec autorisation du bailleur), dans ce cas les travaux reviendraient à 1 euro plus les frais de dossier (80 euros).

Il est proposé d'autoriser les locataires à faire les travaux

Considérant que les frais seraient plus élevés s'ils étaient faits hors de ce contexte,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'AUTORISER** les locataires à procéder à l'isolation du logement
- **D'ACCEPTER** la prise en charge des frais de dossier
- **D'AUTORISER** à Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Christèle CHARRON

